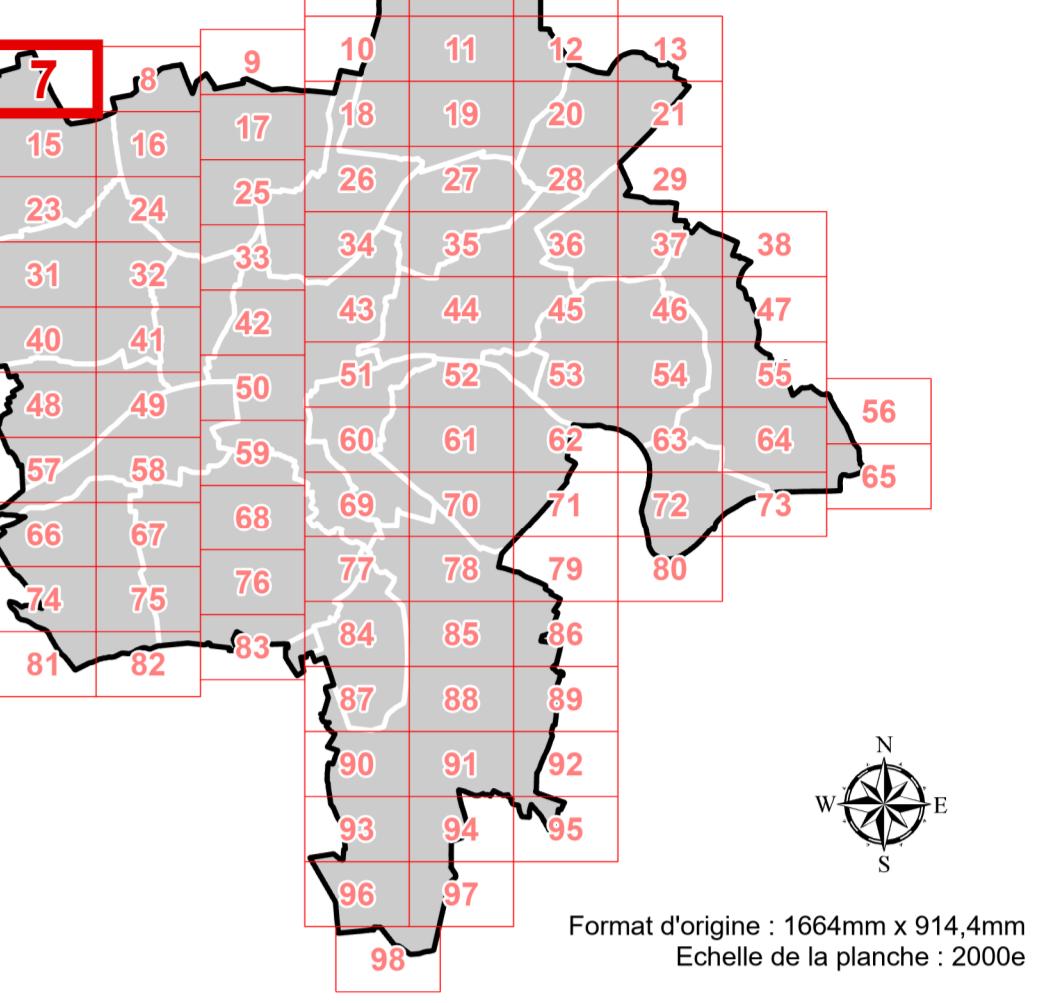




PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e Planche n°7



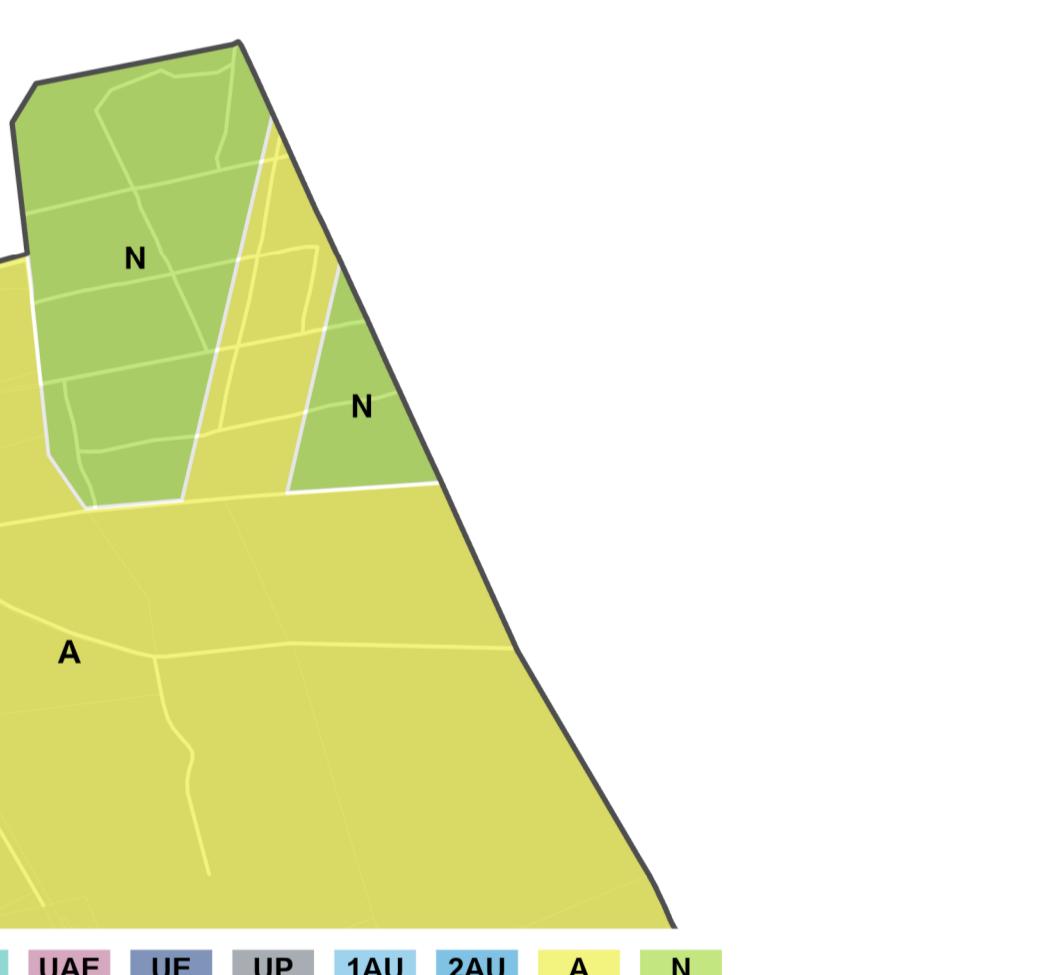
PLU ORLÉANS MÉTROPOLE | PLU mis à jour par arrêté du 10 juillet 2022 et 19 janvier 2023
- PLU modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023

Produit par Orléans Métropole Date de 2023/06/2023

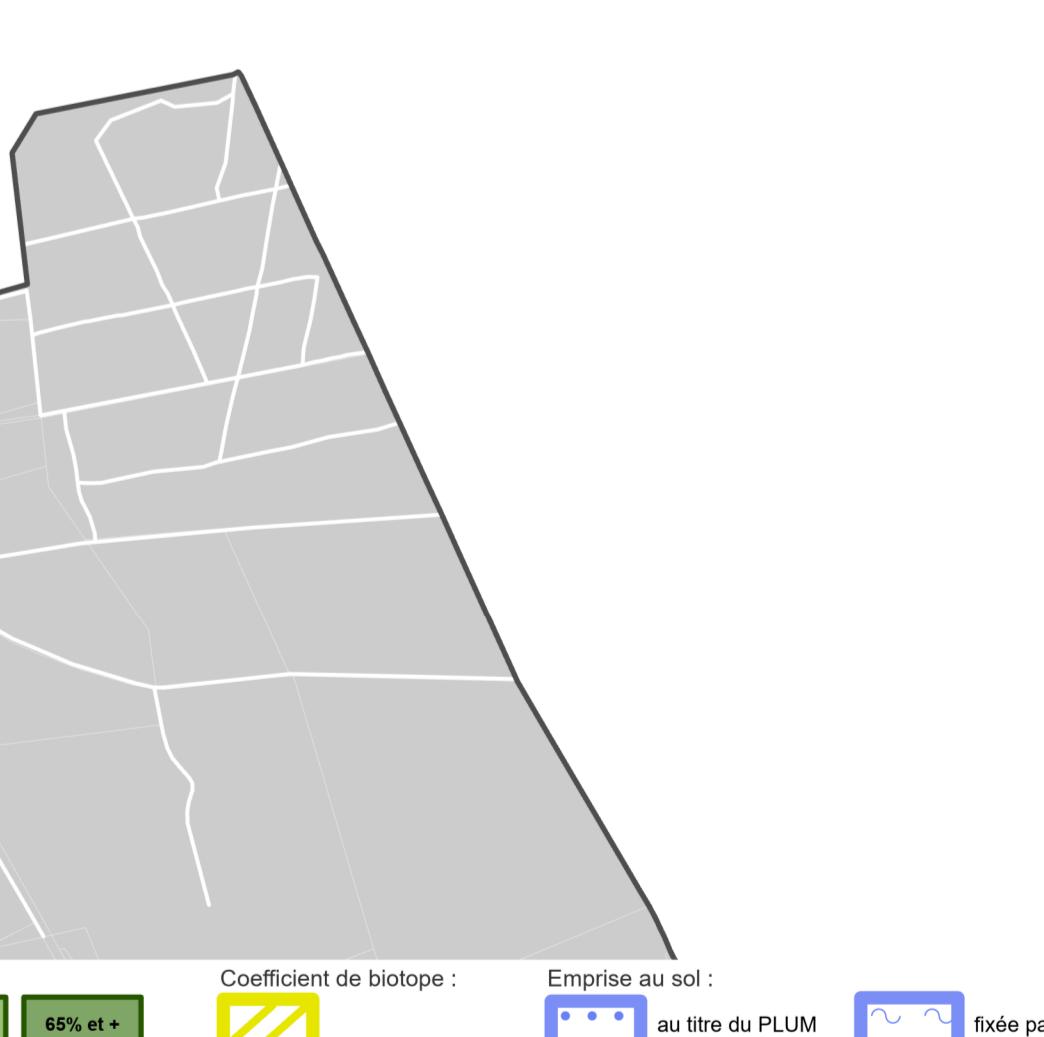
LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zones d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
Zone d'urbanisme	Côte d'eau et perspective majeure
UC : zone Urbaine Centrale	Zone protégée
UC1 : le centre-ville	Linéaire boisé
UC2 : les secteurs urbains périphériques	Alignement d'arbres
UB : zone Urbaine de Boulevard	Cœur d'îlot
UB1 : le boulevard périphérique	Prise d'eau
UF : zone Urbaine de Faubourg	Bosquet urbain et espace d'ornement
UF1 : les secteurs périurbains	Espace boisé classé
UR : zone Urbaine Résidentielle	Espace boisé et paragis
UR1 : les secteurs périurbains résidentiels	Frange forestière et paysagère
UR2 : les secteurs périurbains commerciaux	Zone humide et d'aménagement hydraulique
UP : zone Urbaine de Project	Bâti susceptible de changer de destination
UAE : zone Urbaine d'Activités Economiques	Ensemble patrimonial
UAE1 : les secteurs d'activités commerciales	Élement bâti remarquable
UAE2 : les secteurs de services et d'activités tertiaires	Linéaire commercial protégé
UE : zone Urbaine d'Énergie et d'Entretien	Secteur de constructibilité limité
UE1 : secteur à urbaniser à court et moyen terme	Secteur imposant un minimum (+) ou un maximum (-)
2AU : zone à urbaniser à moyen et long terme	Zone non affectée
A : zone à urbaniser	Stationnement de plus de 3 mois
N : zone Naturelle	Secteur d'orientation d'aménagement et de Programmation
TMIN : indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)	Secteur de transports publics collectifs

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

